

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE NSEM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

HAUTE SANAGA DIVISION

NSEM COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réception par le Chef de groupements de Nsem



Dépouillement des fiches d'enquêtes



Photo de famille avec Mme le Maire A2, avant le départ de Nsem

Réalisé par : ASSOCIATION « CORPORATION FOR SOCIAL WELFARE » (CSW)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	Erreur ! Signet non défini.
RESUMÉ EXÉCUTIF	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
Chapitre 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	13
I.1 Champ géographique et populations cibles.....	13
I.2 Plan de sondage.....	13
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête.....	15
I.4 Collecte et analyse des données.....	16
Chapitre 2: OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NSEM	18
II.1 Présentation de la commune.....	18
II.1.3.1. Climat.....	19
II.1.3.2. La végétation, la flore et la faune.....	19
II.1.3.3. Hydrographie et sols.....	20
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	21
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	23
Chapitre 3: PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES.....	27
III.1 Description de la population enquêtée	27
III.2 Approvisionnement en eau potable.....	28
III.3 Services de santé	40
III.4 Services de l'éducation	51
III.5 Fourniture des services communaux.....	68
Chapitre 4: PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE.....	79
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	79
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	81
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	89
ANNEXES	91

PRÉFACE

Depuis la création du programme national de développement participatif (PNDP) en 2004, le PNDP joue un rôle prépondérant dans le cadre des mesures gouvernementales visant à concrétiser le processus de décentralisation et à promouvoir le développement local. De ce fait, depuis sa mise en place, il collabore avec la commune de Nsem, localisée dans le département de la Haute Sanaga, Région du Centre-Cameroun. Elle est située à 105 km de Nanga-Eboko, Chef-lieu dudit département ; et 260 km de Yaoundé, Capitale politique du Cameroun. La population de Nsem est estimée à 15 000 âmes réparties dans 22 villages, couvrant une superficie de 500 km².

Une telle collaboration a facilité la mise à disposition des populations, de nombreux services et infrastructures de bases dont l'utilité et la qualité doivent être questionnés afin d'en juger le degré de satisfaction des bénéficiaires. Par conséquent, le mécanisme participatif de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), fortement encouragé par la banque mondiale est mise en œuvre dans la commune de Nsem dans la continuité de notre collaboration avec le PNDP. Grâce à son soutien technique et financier, la commune a recruté l'Association Corporation for Social Welfare (CSW), une Organisation de la Société Civile (OSC) pour mener une opération de CCAP par le Scorecard. Cette opération visait à : (i) contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens ; (ii) apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ; (iii) réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés et ; (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Ainsi, les idées, propositions et recommandations qui ont été formulées et restituées dans le présent rapport serviront de boussole au Comité Communal de Suivi mis sur pieds par nos soins. D'ailleurs, fort de ces résultats, nous pensons que la mutualisation des efforts de tous les acteurs permettra d'enregistrer des avancées significatives.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer au nom de la commune de Nsem et en mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude à tous ceux et à toutes celles qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps, ni leur entregent pour que cette opération puisse être effectuée. Mention spéciale aussi à notre partenaire privilégié, le PNDP qui ne ménage pas son appui technique et financier pour nous accompagner dans l'amélioration des conditions de vie des populations et la consolidation de l'engagement citoyen.

Nsem, le

24 JUIL 2022

Le Maire



Maire de Nsem
Président des Travaux de Génie Civil Aménagé, au Centre de l'Echelle

RESUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est de : (i) promouvoir la gouvernance dans un environnement de critique du légitimisme de l'Etat et de multiples déficiences des mécanismes classiques ; (ii) renforcer la pertinence de l'action publique en améliorant la prestation des services publics et la conception des politiques ; (iii) autonomiser les citoyens en les impliquant au niveau local. Dans cette optique, la commune de Bafang a bénéficié d'une étude sur le contrôle citoyen de l'action publique, dans le cadre de l'opération ScoreCard. Cette étude a donc pour objectif de fournir davantage d'informations sur les indicateurs liés à la perception des populations relatives à la satisfaction de l'offre de services publics dans quatre secteurs, notamment l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Afin de parvenir à ces objectifs, 171 ménages ont été sélectionnés dans la commune avec l'aide de l'Institut national de la statistique (INS) en vue de participer à l'enquête. L'analyse des données recueillies a été faite par l'INS et l'interprétation par l'Association Corporation for Social Welfare (CSW).

L'analyse des résultats de l'enquête Scorecard révèle que 38,60% des populations de la Commune de Nsem ont besoin de l'amélioration de l'offre en eau potable, plus spécifiquement en ce qui concerne la qualité et la gestion de points d'eau. En ce qui concerne les services de santé, 7,90% des chefs de ménage révèlent qu'ils sont insatisfaits et désirent une amélioration de la gouvernance sanitaire. En matière de l'éducation l'amélioration des conditions d'enseignement en termes d'infrastructures de qualité et la réduction du coût de la scolarité représentent les principales attentes. En matière de la gouvernance communale, 4,80% des chefs de ménage enquêtés ont exprimé leur insatisfaction pour diverses raisons.

Toutefois, les solutions envisagées par secteur pour améliorer les conditions de vie des populations dans la commune de Nsem sont les suivantes :

i- Secteur hydraulique

Concernant l'offre en eau potable, les principaux axes d'amélioration sont l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, ainsi que la remise en service des points d'eau endommagés.

ii- Secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, il sera question de construire les centres de santé supplémentaires, d'améliorer la gouvernance sanitaire et l'approvisionnement en médicaments.

iii- Secteur de l'éducation

En matière de l'éducation, les principaux axes d'amélioration sont la mise en place d'infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation, l'amélioration des conditions d'enseignement et la bonne

gestion des frais de l'APEE par le bureau exécutif de l'APEE et l'administration scolaire.

iv- Les services communaux

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance communale, il sera question de renforcer la communication sur les actions de la Commune, renforcer l'implication des populations dans la prise de décision, renforcer les capacités du personnel communal, assurer la proximité du personnel communal avec les administrés, ainsi qu'assurer plus de transparence dans la gestion des affaires communales.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action publique
CMA	Centres Médicaux d'Arrondissement
INS	Institut National de la Statistique
CVC	Comité de Veille Citoyenne
COSA	Comité de Santé
APEE	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
ZD	Zone de Dénombrement
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
OSC	Organisation de la Société Civile
PNDP	Programme National de Développement Participatif
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignement Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
PTF	Partenaire Technique Financier

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : <i>Bilan de la collecte des données dans la commune de Nsem</i>	17
Tableau 2.1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	23
Tableau 2.2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	24
Tableau 2.3: Etat des lieux des services de l'éducation	25
Tableau 2.4: Inventaire des services communaux.....	25
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe.....	27
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	28
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence.....	30
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique.....	30
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	31
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	32
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	32
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	33
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	33
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	34
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....	34
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	35
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	36
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	36
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	37
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	39
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	41
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	41

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	41
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	42
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	43
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant .	45
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	46
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	48
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	50
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....	53
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire.....	53
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	54
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	55
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	57
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	58
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.....	59
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	61
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	61
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	64
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	66

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	67
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.....	71
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal....	72
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal....	73
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	74
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction.....	76
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1: Proportion des ménage utilisant une source d'eau publique.....	30
Graphique 3.2: Proportion des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.....	36
Graphique 3.3: Proportion des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable:.....	Erreur !
Signet non défini.	
Graphique 3.4 : Proportion des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	48
Graphique 3.5: Proportion des ménages ne participant aux réunions d'APEE.....	60
Graphique 3.6: Proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation.....	64
Graphique 3.7: Demande de service et accueil à la commune	70
Graphique 3.8: Proportion des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	73
Graphique 3.9: Proportion des ménages non satisfaits des services communaux.....	76

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La décentralisation constitue un processus de gouvernance au cours duquel, les pouvoirs administratifs, fiscaux et politiques sont officiellement transférés des niveaux centraux vers des entités administratives inférieures. Elle implique des interactions entre les structures verticales du gouvernement, une grande participation du public et que les pouvoirs de décision soient dévolus aux autorités autonomes et dotées d'une responsabilité envers les populations locales. Par conséquent, elle constitue un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales.

La décentralisation est devenue une option politique largement répandue en Afrique même si l'importance du transfert des pouvoirs et de compétences reste très variable dans le temps et d'un pays à un autre. Au Cameroun, alors qu'elle est née de la double colonisation française et britannique, dans la décennie 1920 avec la création des « Native Authorities », et s'est renforcé en 1941 avec la mise en place des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé, son évolution la plus prometteuse reste celle du siècle actuel. En effet, après la constitution du 18 janvier 1996 qui fait de la République du Cameroun est un « Etat unitaire décentralisé », s'en est suivi plusieurs lois sur la décentralisation dès l'aube de ce second millénaire. Il s'agit des lois de 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, celle fixant les règles applicables aux communes et celle fixant les règles applicables aux régions. Ces dernières ont été modifiées et complétés par la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) qui permet d'harmoniser plusieurs règles applicables aux régions et aux communes. D'après cette succession de lois, la décentralisation représentant au Cameroun tout acte à travers lequel, l'Etat transfère légalement aux CTD des compétences particulières et des moyens appropriés, ceci dans le but de promouvoir le développement, la démocratie et la bonne gouvernance locale.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement local en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes. Bien plus, la forte participation du public dans la prise de décision locale permet d'apparier des services sociaux et décisions publiques aux besoins et aux aspirations locaux et d'accroître l'équité dans l'utilisation des ressources publiques. Elle se traduit dans la loi n°2019/024 par la possibilité que le gouvernement a donnée aux autorités des CTD de rendre l'ensemble de leurs plans actions disponible aux citoyens à travers leurs sites électroniques et en leurs sièges ; et de mettre sous pieds les comités de quartier et de village concourant à la réalisation des objectifs des CTD.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise l'amélioration de la

qualité des services dans les secteurs à travers une appréciation des services rendus par l'investissement public par les populations qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reporting Cards » dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du Scorecard est divisé en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

Chapitre 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 19 villages de la commune de Nsem. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 171 ménages dans la Commune de Nsem. Cette enquête s'appuie sur 06 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la

Commune. Environ 28 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille

estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les

potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est grâce à l'Organisation de la Société Civile (OSC) nommée Association Corporation for Social Welfare (CSW), sélectionnée pour le lot1 de communes du centre en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de Nsem. Cette OSC est composée d'un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

La collecte des données proprement dite s'est déroulée du 22 au 27 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 0.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nsem

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	0254	Ambane	11	0	0	0	Population accueillante
2	0255	Nsem 2	30	0	0	1	Population très accueillante
3	0257	Nsem 1	27	0	0	10	
4	0258	Marché	23	0	0	5	
5	0259	Manjouck	36	0	0	2	
6	0260	Entrée Nsem	19	0	0	7	
Total	06	06	146	0	0	25	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'Association Corporation for Social Welfare (CSW), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

Chapitre 2: OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NSEM

II.1 Présentation de la commune

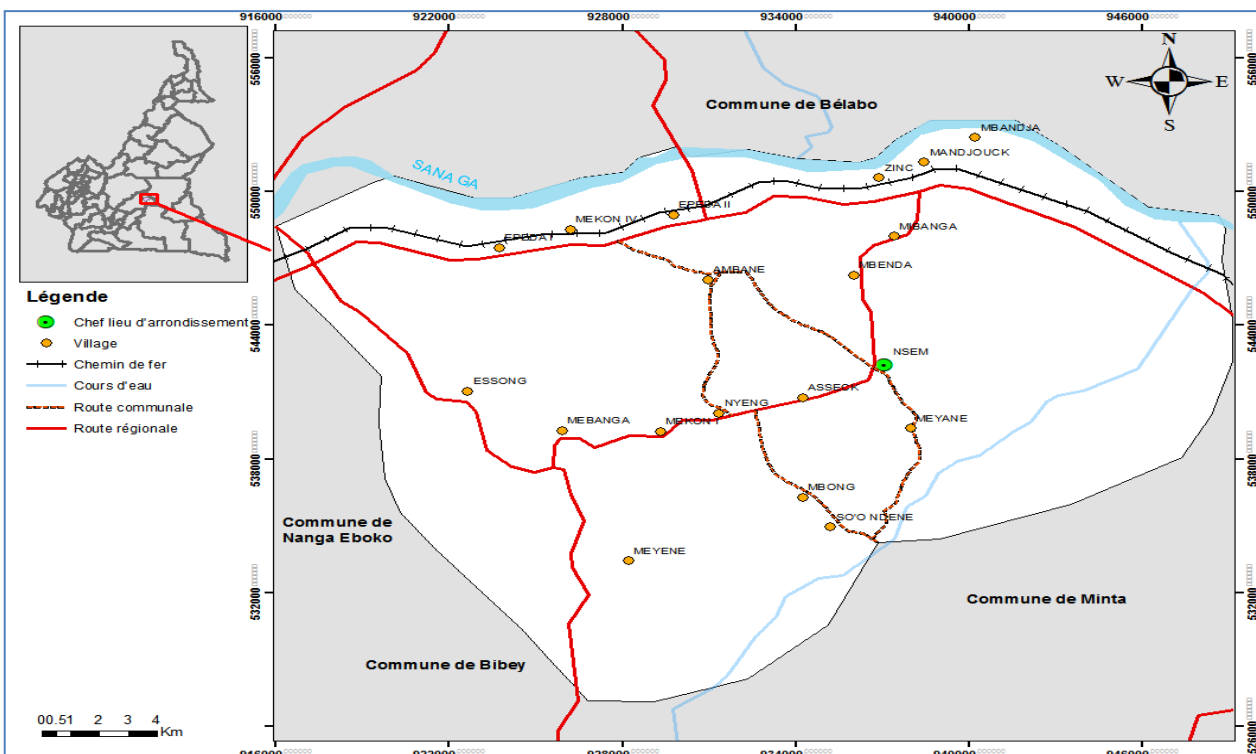
La présentation de la Commune de Nsem abordera principalement quatre grands axes, à savoir :

- La situation administrative et historique,
- La situation démographique,
- La situation géographique,
- La situation socioéconomique et culturelle.

II.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Nsem, créé par le décret N° 95/082 du 02 Avril 1995 est située dans le département de la Haute Sanaga, Région du Centre-Cameroun. Elle est située à 105 km de Nanga Eboko, Chef-lieu dudit département ; et 260 km de Yaoundé, Capitale politique du Cameroun. Elle couvre une superficie de 500 km² et compte 22 villages. Sur le plan administratif, elle est limitée au Nord par la Commune de Minta; au Sud par les Communes de Bibey et Nanga Eboko; à l'Ouest par la Commune de Bibey; et à l'Est par la Commune de Minta. De manière synthétique, la carte ci-contre situe la Commune de Nsem dans l'espace national, régional et départemental.

Carte 1. Localisation de la Commune de Nsem



II.1.2 Situation démographique

Sur le plan démographique, la commune de Nsem compte environ 15000 habitants (selon le PCD de la Commune). La Commune de Nsem rassemble une population cosmopolite avec différentes profils raciaux, tribaux, culturels, religieux et socioprofessionnels où les origines se croisent, se côtoient et s'emmêlent. L'organisation sociale de la population est de type hiérarchisé. Elle vit selon les coutumes, rites et interdits ancestraux.

Par ailleurs, Nsem héberge des populations de diverses pratiques religieuses. La religion chrétienne est la plus prépondérante, marquée par les croyants adventistes. Outre les adventistes, on trouve d'autres confessions religieuses à l'instar des Islamistes, des Pentecôtistes.

II.1.3 Situation géographique

D'un point de vue géographique, il sera question du climat, de la végétation, de la flore et de la faune de la Commune de Nsem.

II.1.3.1. Climat

Le climat de Nsem est un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons dont deux saisons sèches et deux saisons des pluies. La moyenne annuelle des précipitations est de l'ordre de 1577 mm. La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude moyenne annuelle de 2,5°C. Ce climat favorise annuellement la conduite de 2 campagnes agricoles.

II.1.3.2. La végétation, la flore et la faune

Les formations végétales rencontrées dans la Commune sont : la forêt dense humide sempervivente et la forêt semi-décidue. Les principales essences forestières de la Commune sont : le *Raphia hookeri*, le *Raphia mombuttorum*, le Bahia (*Migragnaciliata*), le Rikio (*Upacaguineensis*), l'Odjobi (*Xylopiastaudtii*) et le Nsangomo (*Allamblackiafloribunda*).

Le potentiel faunique est constitué des animaux de toute sorte allant des petits rongeurs aux espèces protégées. Quelques espèces sauvages fréquemment rencontrées sont entre autres : les rats, écureuil, singes, lièvres, porc-épic, antilope, singes, aulacodes, les serpents de plusieurs types (vipères, mamba vert, boa, couleuvre), etc. certains oiseaux (oiseau gendarme, colibri, épervier, perdrix, calao, pélican, touraco, martin pêcheur, toucan, corbeau, etc.).

II.1.3.3. Hydrographie et sols

La Commune de Nsem est traversée par la Sanaga. On y retrouve également de nombreuses rivières/ruisseaux qui se jettent dans la Sanaga. Les sols rencontrés dans la Commune sont essentiellement les sols ferrallitiques (rouge et jaune) couvrant plus de 90% de la Commune, et les sols hydromorphes localisés dans les bas-fonds et marécages.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La vie socio-économique de la communauté Nsem dépend largement de l'agriculture, de l'élevage, et du commerce. Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie locale. L'agriculture participe de 45% des revenus économiques de la commune et engage environ 90% de la population active. Le principal bastion de production reste les communautés où vivent 70% de la population et qui ravitaillent la ville et les centres urbains environnants (Nanga Eboko, Mbandjock etc). Parmi les spéculations, nous avons le cacao qui reste dominant avec plus de 400ha en moyenne pour un rendement moyen de 03,5 tonnes par hectare (t/ha). Les cultures vivrières dont le bananier plantain, le manioc avec 04 t/ha, le macabo avec 04 t/ha, la patate avec 07 t/ha, le maïs avec 03 t/ha, et l'arachide avec 01 t/ha.

Outre l'agriculture, Nsem est focalisé dans élevage traditionnel. C'est un élevage où les bêtes sont constamment en divagation Les espèces produites sont entre autres : la volaille, les ovins, les Caprins, les Porcins, et les Canins. Cet élevage est destiné à 70% à la consommation des ménages.

On trouve également les activités artisanales, caractérisées par la fabrication des petits objets tels que les hôtes, les nasses, les mortiers et l'extraction de sable et le concassage des pierres dans la moindre mesure, constituent l'essentiel de l'activité artisanale dans la Commune de NSEM. A cela on peut ajouter la vannerie, la fabrication des balafons et la sculpture et quelques objets d'art.

La population de Nsem dépend aussi largement de la pêche qui reste une activité assez développée et pratiquée au sein de la Commune. Cet état de choses est favorisé par l'abondance la présence des fleuves et des cours d'eau assez importants (la Sanaga).ces cours d'eau regorgent de nombreuses espèces halieutiques telles que : les Carpes, les Silures, les Tilapia , les Crabes ,les Goujons ,les Crustacées, les Crocodiles , les tortues etc. .les produits de pêche sont écoulés une partie dans les marchés locaux, et l'autre dans ceux des grands centres urbains environnants Les restaurateurs locaux sont généralement les points de livraison de ces produits. Les revenus qui y sont issus participent à faire tourner l'économie locale dans la mesure où l'argent y est réinvesti dans l'achat des produits de première nécessité, de la boisson, des matériaux de

construction et dans le transport.

Les habitants de Nsem sont aussi préoccupés pas les activités commerciales. Toutefois, L'activité commerciale est structurée autour de la vente des produits agricoles, des produits de chasse, du vin de palme, de la restauration, de la revente des produits de première nécessité dans les échoppes et les boutiques. La plupart des produits sont acheminés à 90% dans les grands marchés des villes environnantes (Yaoundé, Nanga Eboko) car les marchés locaux peu fournis et structurés, et donc moins dynamiques affichent un manque criard d'une clientèle importante. Cependant on enregistre la présence de la gare ferroviaire dans la localité de DEH qui permet aussi aux commerçants d'écouler tant bien que mal leurs produits.

Un autre secteur qui occupe les populations c'est le secteur de transport. Le transport des personnes et des biens est assuré par deux principales agences de voyage (Alliance voyage et National) qui ne dispose que d'un seul véhicule qui assure la navette entre Yaoundé et Nsem. Les principaux arrêts s'effectuent à Mbandjock, Nkoteng, Nanga Eboko et Bibey. Les déplacements inter villages sont assurés essentiellement par les motos. L'activité est beaucoup pratiquée par les jeunes qui à partir du centre-ville de Nsem transportent les personnes et les produits agricoles. Le coût du transport reste dans ce cas assez élevé à cause de mauvais état des routes et des pistes de collectes qui rendent difficile le déplacement des personnes et des biens surtout en saison pluvieuse.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Malgré le fait que la décentralisation soit un héritage colonial important pour le Cameroun, les avancées notoires en matière de décentralisation ont été le plus observées dans la décennie 1990 et à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période d'entre les deux guerres mondiales alors qu'il était encore sous administrations britannique et française. Ainsi, entre 1920 et 1930, sont créées les « Native Authorities », première forme de municipalisation. Ce processus s'est renforcé en 1941 notamment avec la création des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé et par plusieurs relatives à la désignation des administrateurs locaux.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécu pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur

l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définit plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

Dans la loi n°2019/024 de 2019 les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint des dites écoles ;
- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, Conformément à la Carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;

- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la commune en eau, la loi n°2019/024 de 2019 prévoit en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Les autorités municipales de la commune de Nsem révèlent que la commune est dotée de plusieurs sources d'approvisionnement en eau, notamment les puits et forages avec pompe à motricité humaine et les Borne-fontaine. Parmi les 20 foragespuits avec pompe à motricité humaine disponibles dans la communauté, 18 sont fonctionnels avec 15 disposants d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. De plus, il existe 13 forages avec pompe à motricité humaine tous disposants d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. Le tableau 2.1 présente un résumé de différentes sources d'approvisionnement en eau portable dans la commune de Nsem.

Tableau 0.1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	20	18	18	15
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	13	12	13	13
Forage avec pompe électrique	0	0	0	0
Borne-fontaine	1	1	1	1
Source	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	1	1	1	1
Total	35	32	33	30

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les informations révélées par les autorités municipales concernant la disponibilité de différents types de sources d'eau sont cohérentes avec les informations recueillies auprès de la délégation départementale des mines, de l'eau et de l'énergie (DD/MINEE).

II.3.2 Secteur santé

En ce qui concerne le secteur de la santé, le Tableau 2.2 révèle qu'il existe une seule formation sanitaire dans la municipalité de Nsem. Il est évident que cette CMA ne peut répondre aux besoins de santé de l'ensemble de la population. Il est donc impératif que les autorités municipales et administratives militent pour la construction de formations sanitaires supplémentaires dans la commune de Nsem. Le Tableau 2.2 indique également que cette formation sanitaire dispose d'un COSA ou d'un COGES fonctionnel, et bénéficie d'un soutien logistique de la part de la commune de Nsem.

Tableau 0.2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui	-	-	-	Oui	-
Hôpital de district	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Hôpital régional	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Hôpital de référence	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Formation sanitaire privée	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Autres (à préciser)	0	0	0	Non	-	-	-	-	-
Total	1	1	1						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

II.3.3 Secteur de l'éducation

En matière d'éducation, on constate la coexistence des établissements scolaires publics et privés confessionnels dans la commune de Nsem à différents cycles d'enseignement. En outre, le tableau 2.3 montre que dans le secteur de l'éducation de base, la commune de Nsem compte 3 écoles maternelles et 15 écoles primaires. Parmi ces écoles, seule une maternelle et 12 primaires disposent de salles de classe en matériaux définitifs.

Tableau 0.3: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	3	2	0	1	2
	Privé laïc	0		0	0	0
	Privé confessionnel	0	1	0	0	1
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Primaire	Public	15	12	0	11	12
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	1	0	1	0
	Ecole de parents	0	2	0	0	0
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	2	1	0	1	1
	Privé laïc	0				
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0				
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	3	2	0	2	2
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Total		23	21	0	16	18

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La Commune de Nsem, tout comme d'autres communes du pays, est activement impliquée dans la fourniture de divers services communaux. Ces services vont de l'établissement de documents d'état civil (actes de naissance, actes de mariage et actes de décès), la délivrance des documents d'urbanisme, la légalisation des documents, entre autres, comme le révèle le Tableau 2.4.

Tableau 0.4: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	30
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	1
Aménagement des voiries	Non	-
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Oui	1
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Non	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser)	Non	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Cependant, les autorités municipales révèlent que hormis l'établissement des documents d'état civil qui peut prendre jusqu'à 30 jours pour être délivré, d'autres services sont rendus en moins

d'une semaine en moyenne. Le tableau 2.4 présente une synthèse des différents services communaux rendus par la commune de Nsem ainsi que les délais correspondants.

Chapitre 3: PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique fait suite à plusieurs programmes et plans de développement qui ont été mis en œuvre par le gouvernement du Cameroun pour lutter contre la pauvreté. Après l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), l'organisation de cette étude résulte de la volonté du gouvernement à travers les Maires à évaluer le niveau de satisfaction des populations pour l'offre des services sociaux de base. Les résultats obtenus permettront de réorienter les actions d'amélioration des conditions de vie des populations.

Ce chapitre présente les répondants par groupe d'âge et par sexe, qui vont se prononcer sur la disponibilité, l'utilisation, les coûts et la qualité des services dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, des services offerts par l'institution communale.

III.1 Description de la population enquêtée

Pour avoir la perception des populations de la Commune de Nsem sur l'offre des services sociaux de base, il est nécessaire de constituer un échantillon représentatif de personnes qui vont être enquêtées pour leur compte. En plus, connaître les caractéristiques de sa population permet aux décideurs de développer des politiques de développement communales adaptées à leurs besoins. L'enquête sur la perception de la qualité des services publics réalisée dans la Commune de Nsem est orientée essentiellement vers les chefs de ménages ou leurs représentants et une attention est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Cette approche permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part.

La majorité des répondants sont des chefs de ménage ou leurs conjointes. Plus précisément, 50,00% des répondants sont des chefs de ménage, et plus de 16,00% sont soit leurs conjoints, soit leurs enfants. Le faible pourcentage (inférieur à 6,00%) de répondants sans lien direct avec le chef de ménage indique que la qualité des informations recueillies sur le ménage est fiable. Les détails concernant la zone de résidence des répondants et leur lien avec le chef de ménage sont décrits dans le Tableau 3.1.

Tableau 0.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	

Strate de résidence	Urbaine	50.0	16.7	.0	.0	16.7	16.7	100.0
	Rurale	50.0	17.1	12.1	3.6	12.1	5.0	100.0
	Total	50.0	17.1	11.6	3.4	12.3	5.5	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La fiabilité des informations recueillies auprès du ménage dépend également de l'âge et du sexe de l'enquêtée. Ainsi, le faible pourcentage des répondants de moins de 20 ans, soit 4,10% est logique et montre bien que ce sont les adultes et surtout les chefs de ménage qui étaient ciblés. Ce taux peut s'expliquer par le fait qu'en journée lors du passage des enquêteurs, les adultes étaient absents ou encore n'existent pas dans le ménage.

En outre, une bonne majorité des répondants a plus de 35 ans, soit 63,70 % de l'échantillon des enquêtés. C'est donc majoritairement une population adulte qui a répondu aux questions. Par ailleurs, la plupart des répondants masculins (plus de 35 ans) résident dans des zones rurales, contrairement à la plupart des répondants féminins adultes qui résident dans des zones urbaines. Ceci montre qu'en zone rurale, les hommes sont très souvent plus présents à la maison que les femmes. Le nombre important de sexe masculin (plus de 35 ans), soit 66,30% que présente le Tableau 2 ci-après peut s'expliquer par le fait qu'en journée, les ménages sont plus gardés par les hommes que les femmes. Cependant, ce résultat exige qu'une politique spéciale soit mise sur pieds au sein de la Commune pour encourager les hommes à s'engager dans les activités économiques qui conduira à l'amélioration de conditions de vie de leurs ménages.

Tableau 0.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	.0	2.5	2.4	.0	6.7	6.5	.0	4.3	4.1
	[20 - 35[50.0	31.3	32.1	.0	33.3	32.3	33.3	32.1	32.2
	[35 - 50[50.0	21.3	22.6	100.0	38.3	40.3	66.7	28.6	30.1
	Plus de 50 ans	.0	45.0	42.9	.0	21.7	21.0	.0	35.0	33.6
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

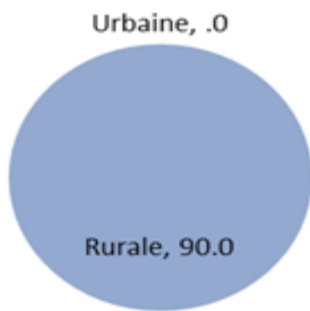
Conformément à l'adage selon lequel "l'eau, c'est la vie", l'accès à l'eau est une nécessité vitale pour les populations, au regard de son utilité pour la boisson, l'hygiène et assainissement, les tâches ménagères et les activités génératrices de revenus. Le bien-être des populations de la

Commune en est tributaire, raison pour laquelle le secteur de l'hydraulique occupe une place de choix dans le mécanisme de ScoreCard. La perception des populations de la Commune de Nsem dans ce secteur est captée, à travers l'examen des systèmes d'approvisionnement, de la disponibilité, de l'accès, de la qualité et du coût de l'approvisionnement, ainsi que le degré de satisfaction des services et leurs attentes.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

En ce qui concerne les différents types de points d'eau, plusieurs ménages dépendent de points d'eau publics. C'est particulièrement vrai dans les zones rurales où plus de 90,00 % des ménages dépendent de sources d'eau publiques, contre 0,00 % des ménages dans les zones urbaines, comme le montre le graphique 3.1.

Graphique 0.1: Proportion des ménages utilisant une source d'eau publique



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Cette forte utilisation de sources d'eau publiques dans la Commune de Nsem peut être expliquée par le fait que la Commune est non couverte par le réseau public de distribution de l'eau (CDE/CAMWATER). Cependant, une majorité de ménages révèle être approvisionnée en eau par les forages avec pompe à motricité humaine, soit environ 76,70 %, comme le montre le tableau 3.3. En plus, la Commune de Nsem est dotée de quelques puits avec pompe à motricité humaine 10,30%. Ces statistiques du Tableau 3.3 indiquent que les ménages rencontrent encore des difficultés en matière d'eau car la plupart entre eux s'approvisionnent des rivières 17,80%, des sources 17,80% et des puits à ciel ouvert 4,80%. Ceci implique que plus de 40,00% de la population de Nsem peut s'approvisionner en cas de besoin dans les sources d'eau de qualité douteuse. Ce comportement à risque potentiel est susceptible de les exposer aux maladies d'origine hydrique.

Tableau 0.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0	.0
	Rurale	10.7	.0	5.0	80.0	1.4	1.4	18.6	.7	2.1	.0	14.3	.0
	Total	10.3	.0	4.8	76.7	1.4	1.4	17.8	.7	2.1	.0	17.8	.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau					
		Puits avec pompe à motricité humaine	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Rurale	8.7	73.8	6.3	10.3	.8	100.0
	Total	8.7	73.8	6.3	10.3	.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le fait que les ménages ne s’approvisionnent pas de façon quasi exclusive dans une source d’approvisionnement ne permet pas de présenter de manière efficace le niveau d’accès à l’eau potable dans la municipalité. De ce point de vue, on constate, à travers le tableau 3.4 ci-contre, que parmi les différentes sources d’approvisionnement en eau présentes dans la Commune de Nsem (en dehors des forages et puits avec pompe à motricité humaine), la rivière et la source sont curieusement les plus fréquentées.

III.2.2 Accessibilité des points d’eau dans la commune

Au regard de l'accès à l'approvisionnement en eau, alors qu'environ 82,20% des ménages déclarent avoir accès à l'eau tout au long de l'année, environ 62,30% affirment avoir accès à l'approvisionnement en eau tout au long de la journée. Comme on pouvait s'y attendre, le tableau 3.5 révèle que la plupart de ces ménages se trouvent dans des zones rurales, avec une forte dépendance vis-à-vis des points d'eau non conventionnels.

Tableau 0.5 : Disponibilité au cours de l’année et utilisation de la principale source d’approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d’eau utilisé est disponible toute l’année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d’eau utilisé tout au long de la journée
Strate de résidence	Urbaine	.0	.0
	Rurale	85.7	65.0
	Total	82.2	62.3

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Toutefois, bien que la disponibilité de l'eau soit largement inférieure aux attentes, environ 74,30 % des ménages affirment que la fréquence de la disponibilité de l'eau de leur source principale correspond à leurs demandes en eau, comme le montre le tableau 3.6.

Tableau 0.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau	
			Deux fois	Total
Strate de résidence	Rurale	74.3	100.0	100.0
	Total	74.3	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Les variables qui permettent d’apprécier l’état des services de l’hydraulique dans une Commune sont notamment disponibilité, l’accessibilité et la fréquence de l’eau. Ainsi, dans la Commune de Nsem, les résultats du tableau 3.5 ci-dessus, montrent que l’eau n’est disponible toute l’année que pour 82,20% des ménages de la Commune. L’indisponibilité de l’eau par moment pour 18,80% des ménages concernerait les points d’eau qui tombent en panne de manière régulière.

Si l’accessibilité à l’eau pour une bonne tranche de la population est un exercice très laborieux, le nombre de ménages obligé à le pratiquer augmente en cas de panne. Les ménages concernés par les pannes sont largement ceux dont la principale source d’approvisionnement n’est pas la source ou la rivière. Ainsi, 45,20% des chefs de ménages enquêtés déclarent que leurs principal type de point d’eau a été en panne au cours des 6 derniers mois.

Un aperçu des tableaux 3.7 et 3.8 révèle quelques informations importantes concernant les pannes, les délais de réparation et les acteurs qui interviennent dans la réparation des sources d’eau en panne.

Tableau 0.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau					Total
		Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	
Strate de résidence	Rurale	47.4	29.8	17.5	3.5	1.8	100.0
	Total	47.4	29.8	17.5	3.5	1.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.7 montre que la majorité des pannes sont réparées dans un délai d’une semaine, comme le révèlent 47,40 % des ménages. De même, 29,80% des ménages révèlent que les points d’eau en panne sont réparés dans un délai d’un mois. En ce qui concerne les acteurs intervenant

dans le processus de réparation (Tableau 3.8), si 25,40% des ménages attestent que le comité de gestion (COGES) est le principal réparateur des points d'eau, d'autres révèlent que la commune intervient également dans le processus de réparation. Il est donc nécessaire de créer davantage de comités de gestion et de renforcer également les capacités de leurs membres.

Tableau 0.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Rurale	22.2	.0	.0	25.4	.0	.0	1.6
	Total	22.2	.0	.0	25.4	.0	.0	1.6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Malgré l'intervention des COGES dans la réparation des sources d'eau en panne, le tableau 3.9 montre que respectivement 55,60% et 28,60% des ménages révèlent que la communauté et la commune sont responsables de l'entretien des différents points d'eau dans la municipalité de Nsem.

Tableau 0.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Rurale	34.9	28.6	.0	55.6	1.6
	Total	34.9	28.6	.0	55.6	1.6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La lenteur de l'intervention des COGES dans l'entretien des points d'eau peut cependant être expliquée par les faibles contributions financières des différents ménages. Le tableau 10 révèle que la contribution financière annuelle du ménage pour le fonctionnement du comité de gestion est de 23252,8 FCFA. Ce montant semble très insignifiant pour assurer le bon fonctionnement et l'intervention rapide du comité de gestion en cas de panne d'un point d'eau.

Tableau 0.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES			
				Jour	Mois	Trimestre	Total
Strate de résidence	Rurale	23152.8	25.0	2.8	94.4	2.8	100.0
	Total	23152.8	25.0	2.8	94.4	2.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Concernant les caractéristiques des points d'eau dans la commune de Nsem (tel que la qualité de l'eau consommée par les ménages, du temps mis pour aller puiser l'eau et des pannes enregistrées), les populations de Nsem ont des grands besoins en eau (voirs Tableaux 3.11 et 3.12).

Tableau 0.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Rurale	246.3	8.5	22.9	21.4	11.1	69.8	14.3	4.8	100.0
	Total	246.3	8.5	22.9	21.4	11.1	69.8	14.3	4.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Avoir de l'eau potable en permanence est essentiel pour le bien-être des populations. Les sources d'eau tombées en panne devraient être réparées sans délai, afin de promouvoir ce bien-être. L'appréciation des délais pour satisfaire ce besoin orienterait les actions futures de la Commune dans ce domaine.

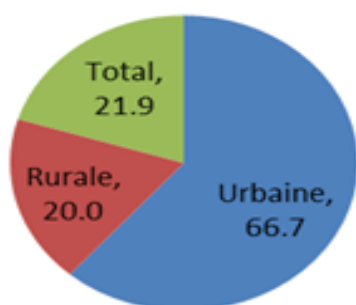
Tableau 0.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Rurale	11.1	11.9	15.1
	Total	11.1	11.9	15.1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Malgré les difficultés rencontrées (tel que les longues distances, le temps perdu, etc) par des ménages dans la commune de Nsem en matières d’approvisionnement en eau portable, tel que décrits dans les tableaux 3.11 et 3.12 ci-dessus, le graphique 3.4 montre que en moyenne, seulement 21,90% des ménages ont exprimé un besoin en eau potable dans les six derniers mois. Ce taux est insuffisant et démontre que cette population ne sait pas exprimer ses besoins.

Graphique 0.2 : proportion des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

Par ailleurs, le Tableau 3.13 montre que moins de 26,00% des demandes sont adressées à des personnes autres que le Maire. Plus précisément, 93,80% de ménages ont exprimées un besoin en matière d’approvisionnement en eau à la mairie. Ceci dénote la connaissance et la maîtrise de la notion de compétence transférée aux Communes en matière d’approvisionnement en eau par les populations.

Tableau 0.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :									Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires		
Strate de résidence	Urbaine	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Rurale	92.9	3.6	7.1	3.6	14.3	.0	.0	3.6	14.3
	Total	93.8	3.1	6.3	3.1	12.5	.0	.0	3.1	12.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

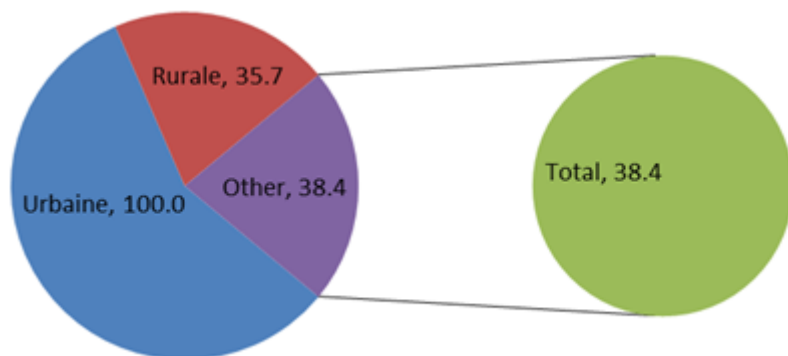
Tableau 0.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction

	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
		Moins d'un mois	Total
Strate de résidence	Rurale	.0	100.0
	Total	.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Parmi les ménages ayant exprimés un besoin en approvisionnement en eau, 38,60% de ce ménages déclarent qu’ils ne sont pas satisfaits de l’approvisionnement en eau potable. Dès lors, certains raisons sont avancées pour expliquer leur non satisfactions, tel que l’indique le tableau 3.15.

Graphique 0.3: Proportion des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau potable



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L’analyse des raisons de non satisfaction des services de l’hydraulique permet d’identifier les domaines prioritaires et d’orienter les actions de la Commune vers la satisfaction des besoins les plus urgents. Les ménages enquêtés avancent plusieurs facteurs qui sont à l’origine de leurs non satisfaction. Le tableau 3.15 montre que les facteurs les plus prépondérantes sont: l’insuffisance des points d’approvisionnement en eau pour 42,90% des ménages, la mauvaise qualité de l’eau pour 28,60% des ménages répondants, l’éloignement des points d’eau pour 21,40% des répondants, la mauvaise gestion du point d’eau pour 10,70% de ménages et coût élevé de l’approvisionnement en eau pour 8,90% de ménages. Ceci indique que des actions de multiplication des sources d’approvisionnement et de potabilisation de l’eau relèveraient le taux de satisfaction dans ce secteur hydraulique qui est la clé de vie pour toutes les communautés.

Tableau 0.15 : Non satisfaction de l’approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d’eau	Mauvaise qualité de l’eau	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d’eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l’approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	16.7	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Rurale	22.0	32.0	48.0	12.0	2.0	10.0	2.0
	Total	21.4	28.6	42.9	10.7	1.8	8.9	1.8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable

L’accès à l’eau potable reste toujours un défi à relever pour les populations de la Commune de Nsem. Pour répondre aux besoins en adduction d’eau potable, la Commune doit préparer des

programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses.

Néanmoins, le Tableau 3.16 montre les différentes actions auxquels les ménages dans la commune de Nsem sont prêts à s'engager en vue de la construction de points d'eau supplémentaires, de l'amélioration de la qualité et la gestion de points d'eau. Concernant la construction de points d'eau supplémentaires, tandis 76,70% de ménages révèlent qu'ils sont prêts à contribuer financièrement, 30,80% de ménages sont prêts à offrir un site de construction de point d'eau et 11,00% sont prêts pour plaider auprès des donateurs.

Tableau 0.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :												
Milieu de résidence		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau				Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser	
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/ mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l... :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l...
Strate de résidence	Urbaine	.0	83.3	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	16.7
	Rurale	80.0	28.6	11.4	5.0	27.9	2.1	.7	6.4	6.4	6.4	1.4
	Total	76.7	30.8	11.0	4.8	26.7	2.1	.7	6.2	6.2	6.2	2.1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.3 Services de santé

Depuis la mise en place du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en 2010, l'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical est insuffisant dans la plupart des centres de santé, surtout ceux nouvellement créés. Dans le cadre de la Commune de Nsem, l'offre des services de santé publique est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des services de santé ; le coût et la qualité des services sanitaires.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Au Cameroun, le Ministre de la Santé Publique est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Santé Publique (MINSANTE). Ces responsabilités sont contenues dans le Décret N° 2013/093 du 03 avril 2013¹ portant organisation du Ministère de la Santé Publique au Cameroun. Le MINSANTE est donc chargé : d'assurer l'organisation, la gestion et le développement des formations sanitaires publiques ; d'assurer le contrôle technique des formations sanitaires privées ; de veiller à l'extension de la couverture sanitaire du territoire ; de veiller à la qualité des soins et à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires publiques et privées ; ainsi que d'assurer la promotion des infrastructures sanitaires en liaison avec les administrations concernées. Selon les normes, établies, formations sanitaires devraient être séparés par une distance maximale de 5 km, ce qui est bénéfique et moins coûteux pour la population et l'État. L'application de ces dispositions générales en matière de santé dans la Commune de Nsem est mise en évidence dans les Tableaux 3.17, 3.18, 3.19 et 3.20 ci-après.

¹ Les responsabilités attribuées au Ministre de la Santé Publique sont contenues dans son titre 1, des dispositions générales, Article 1^{er}, alinéa 2 de ce décret.

Tableau 0.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Milieu de résidence					
Strate de résidence	Urbaine	83.3	16.7	.0	100.0
	Rurale	84.3	10.0	5.7	100.0
	Total	84.2	10.3	5.5	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Selon les statistiques présentées dans Tableau 3.17, le taux de couverture des services de santé est de 84,20% pour les formations sanitaires publiques, et de 10,30% et 5,50% pour les formations sanitaires privées (Laïc et confessionnel). Le Tableau 3.18 montre que ce faible taux de préférences des formations sanitaires privées par les ménages est largement dû aux problèmes de la disponibilité du personnel (91,30%) et de médicaments (91,30%). En outre, 87,00% de ménages révèlent que leurs choix des formations sanitaires privées sont influencés par la qualité des soins. Autres raisons qui déterminent le choix des formations sanitaires de ménages sont l'accueil (43,50%), la distance (17,40%) et le cout (17,40%).

Tableau 0.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Milieu de résidence								
Strate de résidence	Urbaine	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	.0
	Rurale	13.6	13.6	40.9	86.4	90.9	90.9	.0
	Total	17.4	17.4	43.5	87.0	91.3	91.3	.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?		
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Total
Milieu de résidence				
Strate de résidence	Urbaine	.0	100.0	100.0
	Rurale	52.1	47.9	100.0
	Total	49.6	50.4	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Cependant, parmi les 84,20% (voir Tableau 3.17) de ménages qui fréquentent les centres de santé publics, le tableau 3.19 ci-dessus montre que 50,40% des ménages se rendent souvent dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA), surtout ceux des milieux urbains (100,00%). On constate que ceux donc qui se rendent dans d'autres types de formations sanitaires tel que les Centres de Santé Intégré (CSI) (49,60%) sont obligés de parcourir des très longues distance car le CMA reste la seule formation sanitaire qui couvre toute la communauté de Nsem. Ceci montre la forte nécessité de construire de centres de formations sanitaires supplémentaires dans la communauté pour pouvoir couvrir les besoins de santé de la population.

Tableau 0.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Strate de résidence					
Urbaine	100.0	.0	100.0	6333.3	140.0
Rurale	80.2	19.8	100.0	3058.6	49.2
Total	81.1	18.9	100.0	3213.3	53.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les statistiques du Tableau 3.20 suppose que la Commune de Nsem n'est pas suffisamment couverte en formations sanitaires aussi bien publiques que privées eu égard à sa carte sanitaire. Raison pour laquelle 81,10% soit les 4/5 des chefs de ménages peuvent mettre plus de 53 minutes pour accéder à la formation sanitaire la plus proche. Cela suppose que la majorité des ménages est située a plus à 3 kilomètres des formations sanitaires.

Toutefois, d'après la politique de santé en vigueur au Cameroun, au-delà de 50 minutes de marche à pieds - soit plus de 5 km pour la stratégie avancée, les risques de morbidité sont un peu plus accrus. De ce fait, il est souhaitable qu'une attention particulière soit portée à cette population de Nsem qui met plus de 50 minutes pour se rendre dans la formation sanitaire la plus proche du ménage.

En effet, étant donné que le coût et la qualité des services sanitaires dépendent du pouvoir

d'achat et de l'accessibilité des populations, de la disponibilité des soins et de la qualité du plateau technique, il est donc nécessaire que la Commune de Nsem examine sa carte de couverture sanitaire pour identifier les zones géographiques nécessitant une fourniture en formation sanitaire pour une couverture optimale de la Commune.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Outre la disponibilité des formations sanitaires dans une localité, la qualité des services de santé rendus à la population dépend largement de la disponibilité du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires. Ainsi, le Tableau 3.21 montre qu'au moins 67,00% des chefs de ménage de la Commune de Nsem révèlent que le petit matériel (tel que les ciseaux, les seringues, l'alcool, le coton, la balance, ...) est toujours disponible lorsqu'ils se rendent dans leur principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention de soins. De plus, la disponibilité de ces petits matériels semble être plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 0.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Milieu de résidence	Urbaine	100.0	83.3	83.3	100.0	83.3	83.3	100.0	100.0	50.0	.0
	Rurale	95.9	90.1	91.7	90.1	92.6	90.1	81.0	76.9	68.6	.0
	Total	96.1	89.8	91.3	90.6	92.1	89.8	81.9	78.0	67.7	.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Habituellement, la volonté des populations de se rendre dans une formation sanitaire spécifique dépend dans une certaine mesure du frais de consultation et de l'accueil qui lui est réservé par le personnel soignant. Au Cameroun, les normes exigent que les frais de consultations dans les CSI soient fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les CMA et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA.

Néanmoins, il apparaît que ces montants ne sont guère respectés. Par exemple, le Tableau 3.22 révèle que les frais de consultation moyens sont de 765,8 FCFA. Ainsi, 38,60% des chefs de ménage se plaignent que ce montant est élevé. En plus de ces frais de consultation

élevés, 22,80% des chefs de ménage révèlent qu'ils paient souvent des frais supplémentaires non autorisés au personnel soignant pour obtenir des services. Cela implique qu'il y a une monétisation des services de santé dans la Commune de Nsem.

Tableau 0.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
Milieu de résidence					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1000.0	66.7	.0	.0	100.0	.0	100.0
	Rurale	754.2	37.2	24.0	63.6	29.8	6.6	100.0
	Total	765.8	38.6	22.8	60.6	33.1	6.3	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Pour ce qui est de l'accueil offert par le personnel soignant, le Tableau 3.22 montre que si 60,60% des chefs de ménage jugent que l'accueil offert par le personnel soignant est bon, 33,10% pensent qu'il est passable contre à peine 6,30% qui pensent qu'ils ne sont pas souvent bien accueillis par le personnel soignant.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Les critères d'appréciation des services de santé reposent essentiellement sur l'accueil et la disposition des personnels de santé à rendre service sans attendre une rétribution personnelle ou supplémentaire en retour, ainsi que la disponibilité de médicaments.

La lecture du Tableau 3.23 ci-après montre que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité sont moyennement toujours disponibles, comme l'ont déclaré 55,10% des chefs de ménages.

De manière surprenante, ces médicaments de base semblent être encore plus disponibles dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Par ailleurs, 64,60% des chefs de ménage affirment que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

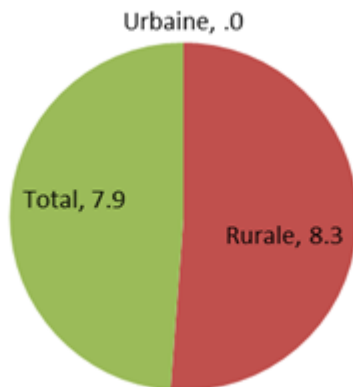
Tableau 0.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	66.7	.0
	Rurale	54.5	67.8
	Total	55.1	64.6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Malgré la disponibilité des médicaments et le fait que la plupart des problèmes de santé des populations sont résolus dans les formations sanitaires existantes, plusieurs chefs de ménage révèlent qu'ils sont insatisfaits des services rendus par ces formations sanitaires. Le Graphique 3.4 ci-dessous montre que 7,90% des chefs de ménage révèlent qu'ils sont insatisfaits des services rendus par ces formations sanitaires. Les raisons de non-satisfaction de ces chefs de ménages sont présentées dans le Tableau 3.24 ci-après.

Graphique 0.4: Proportion des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le Tableau 3.24 montre que les principales raisons sont la mauvaise qualité des services rendus dans ces formations sanitaires, l'insuffisance de médicaments et la mauvaise qualité des équipements, comme l'ont révélé 70,00% des chefs de ménage. Ces raisons sont suivies de près par l'insuffisance des équipements, comme l'ont déclaré 60,00% des chefs de ménage. En outre, 50,00% des chefs de ménages déclarent que leurs non satisfaction sont dus aux problèmes de l'absentéisme du personnel et le monnayage des soins. Les autres raisons principales de l'insatisfaction sont, par ordre d'importance, le coût élevé de l'accès aux soins de santé (40,00%), la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire (40,00%), ainsi que l'éloignement des formations sanitaires (20,00%).

Tableau 0.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Milieu de résidence											
Strate de résidence	Rurale	20.0	70.0	50.0	40.0	50.0	70.0	70.0	60.0	40.0	20.0
	Total	20.0	70.0	50.0	40.0	50.0	70.0	70.0	60.0	40.0	20.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le fait que 22,80% des chefs de ménages (Tableau 3.22) se sont prononcés sur la question des frais autres que ceux de cession (monnayage des soins), cela dénote le caractère méfiant des populations de la Commune sur les questions financières, surtout lorsqu'elles frisent la corruption. De ce fait, il est nécessaire d'éduquer les populations sur les mécanismes de dénonciation des actes de corruption qui freinent le développement de notre Pays.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

L'accès aux soins de santé est crucial pour la survie de l'espèce humaine. D'ailleurs, une population en bonne santé constitue un facteur de développement. Malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, la population de la municipalité de Nsem est toujours confrontée à un certain nombre de problèmes de santé. Par conséquent, la population de Nsem, à travers les chefs de ménages insatisfaits a exprimé les attentes suivantes pour permettre au Maire de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des formations sanitaires présentes dans la Commune. Le Tableau 3.25 ci-après témoigne de cet état de fait. Il s'agit : de la construction des formations sanitaires supplémentaires ; de l'équipement des formations sanitaires ; de l'amélioration de la gestion des formations sanitaires (FOSA); de l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments ; ainsi que la réduction du coût d'accès aux soins de santé.

Concernant la construction de formations sanitaires supplémentaires, tandis 23,60% des chefs de ménages révèlent qu'ils sont prêts à plaider pour le respect des normes sectorielles, 21,30% déclarent qu'ils sont prêts à plaider auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires. Néanmoins, l'extension, la réhabilitation, l'équipement des formations sanitaires et l'approvisionnement de ces formations sanitaires en médicaments restent les principaux axes d'attention de la population de Nsem.

Tableau 0.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ;
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :														Autres à préciser	
Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA							Réduction du coût d'accès aux soins de santé				
Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires		Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires		Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires		L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités
Milieu de résidence															
Strate de résidence	Urbaine	.0	.0	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Rurale	24.8	22.3	18.2	13.2	26.4	14.0	42.1	36.4	38.0	.0	.8	.8	9.1	
	Total	23.6	21.3	22.0	12.6	25.2	13.4	40.2	34.6	36.2	.0	.8	.8	8.7	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle au Cameroun, le DSCE fixe les objectifs et les orientations en mettant un accent particulier sur la formation du capital humain. Cela nécessite, entre autres, un enseignement de base de qualité afin de doter les élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire de solides compétences fondées sur la maîtrise des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour leur intégration sociale.

Alors, pour garantir la qualité de l'enseignement, l'amélioration des infrastructures, la maîtrise réelle des effectifs sont indispensables, autant que la réduction des coûts de scolarité et la qualité du personnel enseignant. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique capte l'état de satisfaction des populations de la Commune de Nsem et négocie les changements nécessaires dans ce secteur stratégique en fonction des attentes de ces derniers.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

L'orientation de l'éducation au Cameroun est régie par Loi N^o 98/004 du 4 avril 1998 disposant en son Article 7 que L'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. L'application de cette politique en matière d'éducation dans la Commune de Nsem fait observer la coexistence de l'ordre d'enseignement maternel, primaire et secondaire dans les secteurs public et privé (Laïc et confessionnel).

En effet, on observe un taux de couverture des services de l'éducation de 38,40 % pour le cycle maternel, 45,90% pour le cycle primaire, et de 39,70% pour le cycle secondaire, comme l'indique le Tableau 3.28. Cela indique clairement que les services de l'éducatons sont faiblement couverts dans la Commune de Nsem. Quant à la formation professionnelle le taux de couverture reste tellement faible, soit de 2,10%. Cet état des choses constitue un frein à la professionnalisation, à l'entrepreneariat et à l'auto-emploi décent dans la Commune de Nsem.

De plus, la lecture du Tableau 3.26 montre que la majorité des enfants fréquentent des établissements publics à tous les niveaux d'enseignement. Plus précisément, au niveau de la maternelle, 89,50% des chefs de ménage attestent que leurs enfants fréquentent des établissements publics. La même tendance est observée dans les cycles primaires et

secondaires d'où respectivement 80,20% et 96,00% des chefs de ménage affirment que leurs enfants fréquentent des établissements publics.

Tableau 0.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

		Cycle d'enseignement																			
		Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle		Autre		Total			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Milieu de résidence																					
Strate de résidence	Urbaine	100.0	.0	.0	100.0	100.0	.0	.0	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0	.0	.0	100.0
	Rurale	89.2	5.4	5.4	100.0	79.8	10.9	9.2	100.0	96.0	2.0	2.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	86.8	7.0	6.1	100.0
	Total	89.5	5.3	5.3	100.0	80.2	10.7	9.1	100.0	96.0	2.0	2.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	87.0	6.9	6.1	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Milieu de résidence				
Strate de résidence	Rurale	3.3	13.3	100.0
	Total	3.3	13.3	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Selon les statistiques du Tableau 3.27, la préférence du secteur privé au public est due largement aux questions de la qualité de l'éducation. Les chefs de ménage semblent être unanimes à ce sujet. Cependant, alors que 100,00% des chefs de ménage affirment préférer le secteur privé pour l'éducation de leurs enfants pour des raisons de qualité, 13,30% optent pour le privé en raison de coûts, contre seulement 3,00% qui évoquent les raisons de l'éloignement de leur domicile.

Cependant, la question de l'éloignement et du coût semble être moins importante en ce qui concerne le choix des parents en matière d'établissements privés. En effet, malgré la proximité d'établissements publics dans divers villages ou quartiers, comme le révèle le Tableau 3.28 ci-dessous, d'où en moyenne 92,40% des chefs de ménages affirment que leurs ménages sont proches de l'établissement scolaire public disponible dans le village/quartier, un bon nombre des parents scolarisent leurs enfants dans des établissements privés qui sont normalement plus coûteux que ceux du secteur public.

Tableau 0.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
				Oui	Non	Total
	Strate de résidence					
	Urbaine	Rurale	Total			
cycle Maternel	.0	40.0	38.4	94.6	5.4	100.0
Primaire	.0	47.9	45.9	89.6	10.4	100.0
Secondaire	16.7	40.7	39.7	93.1	6.9	100.0
Formation professionnelle	.0	2.1	2.1	100.0	.0	100.0
Total	4.2	32.7	31.5	92.4	7.6	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

La question de l'accessibilité des établissements d'enseignement joue un rôle important dans le choix de ces derniers. En effet, la distance et le temps mis par les élèves pour se rendre à l'école affectent directement leur santé éducative et imposent des coûts supplémentaires liés

au transport.

Par ailleurs, dans la Commune de Nsem, la distance pour accéder à l'école et le temps mis sont raisonnables en ce qui concerne les cycles maternels et secondaires, si on s'en tient aux déclarations des chefs de ménages. Les écoles maternelles et secondaires sont proches de la majorité des ménages. Cependant, la situation n'est pas aussi satisfaisante pour ce qui est du cycle primaire. Le Lableau 3.29 indique que les élèves du primaire parcourent plus de 11.44 km x 2 par jour. Cela suppose qu'il existe des zones non couvertes en structures scolaires primaires dans la Commune de Nsem.

Compte tenu du précédent constat, il est souhaitable que les zones non couvertes soient identifiées à l'aide de la carte scolaire et pourvues en structures scolaires ; et que la Commune soit dotée de centres de formation professionnelle, afin de promouvoir la professionnalisation, la création d'emplois qui impulseraient le développement local.

Tableau 0.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	333.3	7.5	114.7	3.6	123.7	3.8
	Primaire	1333.3	28.3	11874.3	7.7	11441.1	8.6
	Secondaire	.0	.0	3399.7	20.8	3260.0	19.9
	Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Total	416.7	9.0	3847.2	8.0	3706.2	8.1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'atteinte des objectifs de formation du capital humain dépend essentiellement d'une couverture géographique optimale en établissements scolaires. L'analyse de la disponibilité et de l'utilisation des services de l'éducation dans la Commune de Nsem permet d'évaluer cette couverture dans l'espace communal en mettant l'accent sur les conditions d'encadrement des apprenants.

Les particularités des structures scolaires de la Commune de Nsem sont définies à travers la

disponibilité des infrastructures et du matériel didactique. En effet, la plupart des structures ne sont pas à cycle complet. En outre, les salles de classe ne sont pas disponibles pour tous les niveaux d'enseignement, et il n'y a pas assez de bancs pour faire asseoir tous les élèves. Ceci est mis en évidence dans le Tableau 3.30 où à peine 20,40% des chefs de ménage affirment que les différentes structures éducatives ont un cycle complet. On observe une tendance similaire en ce qui concerne la disponibilité des salles de classe et des bancs. Ce problème du manque de salles de classe est encore plus préoccupant dans le secteur maternel. Le Tableau 3.30 montre également qu'il y a l'absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires. Cette opération se fait à seulement 3,40 % pour le cycle maternel et 7,50 % pour le cycle primaire. Cette situation est handicapante à la fois pour les apprenants et pour les enseignants et mérite d'être adressée. La distribution du matériel didactique est une compétence transférée à la Commune. Jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum. En outre, la caractérisation des structures du cycle de la formation professionnelle n'est pas faisable, car les données collectées montrent que de 0,00% des chefs de ménages se sont prononcés sur ce secteur.

Tableau 0.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	16.7	16.7	16.7	.0	17.9	16.4	18.6	3.6	17.8	16.4	18.5	3.4
	Primaire	33.3	33.3	33.3	.0	38.6	35.7	37.9	7.9	38.4	35.6	37.7	7.5
	Secondaire	.0	.0	.0	.0	26.4	27.1	28.6	.0	25.3	26.0	27.4	.0
	Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Total	12.5	12.5	12.5	.0	20.7	19.8	21.3	2.9	20.4	19.5	20.9	2.7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Hormis la disponibilité des salles de classe, du matériel didactique la qualité des structures scolaires, les conditions d'encadrement des apprenants de la Commune de Nsem sont également examinées à travers les effectifs des classes et l'assiduité des enseignants. On constate, au vu du Tableau 3.31 ci-contre, que la norme nationale de 25 élèves par classe n'est pas respectée dans le cycle maternel, car le nombre moyen d'élèves par classe dans ce cycle est de 36.4. Ceci nécessite donc la construction de nouvelles infrastructures dans ce secteur.

Tableau 0.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	36.4	85.2	11.1	3.7	100.0
Primaire	33.2	89.3	10.7	.0	100.0
Secondaire	30.7	83.3	14.3	2.4	100.0
Formation professionnelle	.	.0	.0	.0	.0
Total	33.0	86.4	12.0	1.6	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

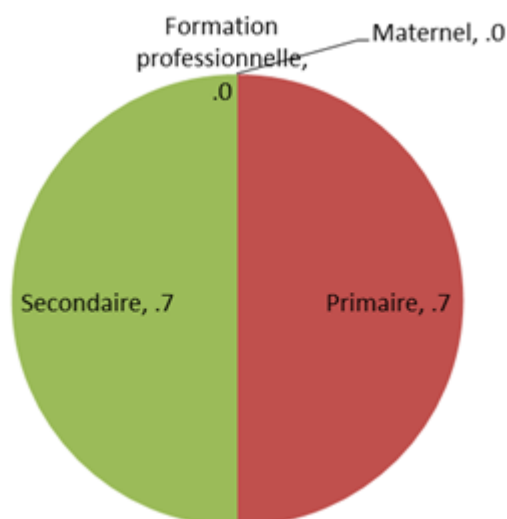
Au cycle primaire, la norme de 45 élèves par classe est respectée dans la plupart des établissements. On constate également dans le Tableau 3.31 que le nombre moyen d'élèves par classe (30,70) dans les établissements du secondaire de la Commune ont des effectifs situés au-dessous de la norme de 60 élèves par classe. Néanmoins, Cela pourrait être dû à la faible démographie dans certaines localités de la communauté et au manque de moyens financiers de certains ménages pour subvenir aux besoins scolaires de leurs enfants.

Par ailleurs, on constate un taux acceptable d'assiduité des enseignants de cette Commune, soit 86,40% en moyen dans chaque cycle.

Il est important de noter qu'un bon nombre d'enseignants du secteur public sont pris en charge par l'association des parents d'élèves (APEE). De plus, l'APEE joue un rôle prépondérant dans la réparation et l'entretien des équipements endommagés dans les différents établissements scolaires.

Par ailleurs, le Graphique 3.5 montre qu'une quasi-totalité des chefs de ménage participe aux réunions de l'APEE, puisqu'à peine un nombre insignifiant de répondants (0,70%) révèlent qu'ils ne participent pas à ces réunions. Par conséquent, les raisons de la non-satisfaction du tableau 3.32 ne sont pas d'une grande importance et il n'est donc pas nécessaire de les discuter.

Graphique 0.5: Proportion des ménages ne participant aux réunions d'APEE



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Cycle disponible						
cycle	Primaire	.0	.0	.0	.0	100.0
	Secondaire	.0	.0	.0	.0	100.0
	Total	.0	.0	.0	.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Une évaluation adéquate du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, au jugement des répondants par rapport à ces frais et aux frais

supplémentaires payés par les parents d'élèves. Pour ce qui est des frais exigibles, le Tableau 3.33 montre que si en moyenne 30,40% des chefs de ménages les trouvent raisonnables, la majorité des ménages par contre (69,60%), les juge élevés. Plus spécifiquement, tandis que respectivement 77,80% et 58,90% des chefs de ménages juges que ces frais sont élevés aux niveaux maternel et primaire, 78,60% les trouvent abordable au niveau secondaire.

En ce qui concerne les frais supplémentaires, les données collectées ne sont pas significatives pour cette investigation, car seulement 5,70% des chefs de ménages en moyenne se sont prononcés par rapport à la question. Cela indique que les actes de corruption ne sont pas formellement perceptibles en milieu scolaire dans la Commune de Nsem.

Cependant, l'appréciation faite par les chefs de ménage concernant les montants versés au titre des frais d'inscription et de l'APEE peut ne pas refléter la réalité. En effet, la plupart des chefs de ménage enquêtés n'ont pas pu faire la distinction entre les montants versés pour l'inscription et l'APEE, étant donné qu'ils versent souvent une somme globale aux administrateurs de l'école sans savoir comment le montant est réparti entre l'inscription et l'APEE. Il est donc important que les administrateurs scolaires informent les parents sur les différentes rubriques ou, mieux encore, qu'ils délivrent des reçus distincts pour les frais d'inscription et de l'APEE, ainsi que d'autres frais supplémentaires versés par les parents d'élèves.

De plus, si la majorité des chefs de ménages trouve les frais exigibles élevés, cela est dû au faible pouvoir d'achat d'une bonne frange des populations de la Commune. Toutefois, en ce qui concerne les frais d'APEE qui font partie des frais exigibles, le problème réside plus dans sa gestion que dans son coût. D'où la nécessité pour la Commune de Nsem de collaborer avec l'OSC CSW au sujet du renforcement des capacités des membres des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds. L'appréciation des services de l'éducation apportera les éclairages nécessaires à la compréhension de cette situation.

Tableau 0.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisonné	
cycle Maternel	13835.4	3122.4	76.1	77.8	22.2	8.2
cycle Primaire	4065.1	4503.9	797.2	58.9	41.1	6.8
cycle Secondaire	21026.3	5621.5	1002.5	78.6	21.4	7.5
Formation professionnelle0	.0	.0
Total	11874.4	4581.0	710.4	69.6	30.4	5.7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En matière de gestion des ouvrages de l'école, l'accent est mis sur les acteurs impliqués. Dans cette optique, le tableau 3.34 montre qu'outre l'APEE et la Mairie qui interviennent dans la réparation des équipements endommagés dans les différents établissements scolaires, les sectoriels de l'éducation et les élites interviennent également, bien que leur intervention soit faible. Parmi ces acteurs, l'APE semble jouer un rôle majeur comme le révèlent 21,40% des chefs de ménage.

Tableau 0.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle Maternel	18.5	3.4	.0	.7	.0	.0
cycle Primaire	38.4	6.2	.0	1.4	.7	.7
cycle Secondaire	28.8	6.8	.0	.7	1.4	.0
Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0
Total	21.4	4.1	.0	.7	.5	.2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Au Cameroun, la Loi N^o 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation dispose en son titre II, article 12 que le financement de l'éducation est assuré par les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des CTDs, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi. L'appréciation des services de l'éducation dans ce cadre passe par l'examen de l'intervention des principaux acteurs du développement dans la réfection des salles de classes et autres ouvrages endommagés au milieu scolaire.

Sur la base des données disponibles, il apparaît que cette disposition législative sur l'éducation au Cameroun n'est pas appliquée à la lettre dans la commune de Nsem. La lecture du Tableau 3.34, il apparaît clairement que l'APEE est l'intervenant financier majoritaire en matière de réfection des ouvrages endommagés, aussi bien aux cycles maternel et primaire qu'au secondaire. Les pourcentages d'intervention de ce partenaire majeur sont de 18,50% au cycle maternel, 38,40% au cycle primaire et 28,80% au cycle secondaire. Cela signifie que la réfection des ouvrages est majoritairement supportée par les ménages de la Commune. Cela explique pourquoi la majorité des parents sont d'avis que le coût de l'éducation est élevé, comme le montre le tableau 3.33 ci-dessus.

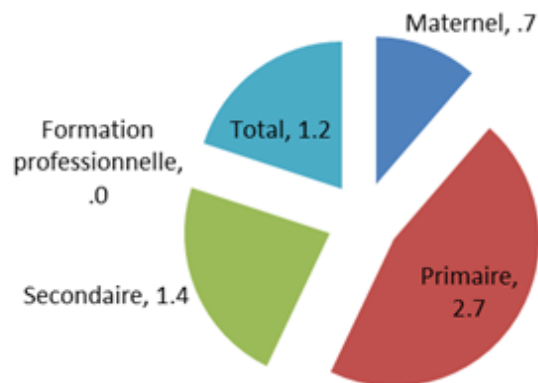
Un autre fait remarquable de cette appréciation est que l'intervention des autres partenaires institutionnels que sont la Commune et le MINESEC/MINEDUB/MINEFOP ne dépassent guère 6,80% en ce qui concerne les cycles maternel, primaire et secondaire. Cette participation est insuffisante, principalement aux cycles maternel et primaire où les compétences sont entièrement transférées à la Commune. Par conséquent, il est à espérer qu'une application stricte des textes sur la décentralisation et une bonne maîtrise des missions de l'APEE par les populations de la Commune de Nsem permettront certainement de changer cet état de fait.

Etant donné que le financement de l'Etat ne couvre pas les besoins de ce secteur, l'APEE demeure le plus grand pourvoyeur de fonds dans l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires et cela impacte la gestion des contributions des parents d'élèves au regard de ses missions. Ainsi, l'examen de l'opinion des populations sur tous les aspects de ce secteur nous permet d'envisager de futurs axes d'intervention.

Malgré les défis rencontrés dans le secteur de l'éducation, la quasi-totalité des chefs de ménage semblent être très satisfaits des services éducatifs dans la municipalité de Nsem. Par

exemple, le graphique 3.6 indique qu'à peine 1,20% des chefs de ménage se déclarent insatisfaits des services éducatifs, avec respectivement 2,70% et 1,40% exprimant leur insatisfaction à l'égard des services éducatifs aux niveaux primaire et secondaire.

Graphique 0.6: Proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
Cycle disponible												
cycle	Maternel	.0	100.0	100.0	.0	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0	.0
	Primaire	.0	50.0	50.0	50.0	.0	.0	50.0	50.0	.0	25.0	.0
	Secondaire	.0	50.0	50.0	.0	.0	.0	50.0	.0	.0	100.0	.0
	Total	.0	57.1	57.1	28.6	14.3	.0	42.9	28.6	.0	57.1	.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Bien que le degré de satisfaction à l'égard des services éducatifs soit élevé, certains chefs de ménage ont avancé un certain nombre de raisons pour expliquer leur insatisfaction. En ce qui concerne le secteur primaire, le Tableau 3.35 ci-dessus montre que les principales raisons de leur non-satisfaction sont l'insuffisance de salles de classe et d'équipements, les coûts élevés de la scolarité, ainsi que la qualité des enseignements. Néanmoins, ces problèmes et surtout celui du coût semblent être plus prépondérants dans les écoles maternelles et secondaires, comme l'ont révélé 100,00% des chefs de ménage.

On constate donc que les attentes des populations de la Commune de Nsem par rapport au secteur de l'éducation sont multiples, et clairement illustrées dans le Tableau 3.35 ci-dessus. Aussi bien aux cycles maternel, primaire et secondaire, les attentes des ménages sont prioritairement l'ajout de salles de classe et d'équipements, et la diminution des coûts.

Conscient de toutes ces lacunes, l'effort de formation du capital humain suit son cours dans la Commune de Nsem. Pour parfaire le processus, il suffira de prendre des mesures telles que la construction de nouvelles salles de classes, l'amélioration des équipements et du paquet minimum en quantité et en qualité, la bonne gestion des frais de l'APEE, et la création de nouveaux établissements scolaires.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Étant donné que la décentralisation devient progressivement une réalité au Cameroun, et compte tenu de l'importance de l'opinion des populations dans les approches bottom-up, il est nécessaire de sensibiliser la population quant au rôle important qu'elle peut jouer dans le secteur de l'éducation. Par conséquent, sur la base des défis auxquels est confronté le secteur de l'éducation dans la Commune de Nsem, un certain nombre d'actions tant au niveau communal que communautaire sont envisagées par la population afin d'améliorer la qualité des services éducatifs. En effet, les Tableaux 3.36 et 3.37 montrent les différentes actions auxquels les ménages dans la Commune de Nsem sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.

Tableau 0.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
								Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que $\text{\${nameMat} \text{\${full_name}}}$ fréquente ?** :: Autres (à préciser)
Cycle disponible		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	
cycle	Maternel	2.7	4.1	3.4	.7	2.7	11.6	1.4
	Primaire	6.2	14.4	4.8	2.7	7.5	20.5	3.4
	Secondaire	2.1	8.9	5.5	4.8	5.5	19.9	2.7
	Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Total	2.7	6.8	3.4	2.1	3.9	13.0	1.9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 0.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
Cycle disponible											
cycle	Maternel	7.5	.7	1.4	2.1	.7	.0	5.5	1.4	8.9	2.1
	Primaire	22.6	1.4	6.2	2.7	2.7	3.4	4.8	3.4	11.6	3.4
	Secondaire	12.3	.0	2.1	2.1	1.4	2.1	9.6	2.7	11.0	2.7
	Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0
	Total	10.6	.5	2.4	1.7	1.2	1.4	5.0	1.9	7.9	2.1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au niveau Communal, la lecture du Tableau 3.36 ci-dessus nous renseigne que tandis que 13,00% des chefs de ménages révèlent qu'ils sont prêts à plaider pour l'affection du personnel dans les différents établissements scolaires, 6,80% des chefs de ménages déclarent qu'ils sont prêts à s'engager dans la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne/professionnelle. On constate que, moins de 3,90% des chefs de ménages en moyenne sont prêt à s'engager dans les actions (tels que la formation des enseignants, la restauration de l'autorité des enseignants, le suivi rapproché des relations parents/enseignants, etc.) visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Les informations révélées par les données de l'enquête sont révélatrices du fait que la plupart des parents estiment que la prise en charge des besoins éducatifs de l'ensemble des citoyens relève de la responsabilité de l'État. Ainsi, les résultats révèlent que la plupart des chefs de ménage sont moins préoccupés par la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents établissements scolaires, car ils ne sont pas vraiment prêts à s'engager dans des actions visant à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.

Au niveau communautaire, le Tableau 3.37 ci-dessus montre que parmi les chefs de ménages qui sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, 10,60% déclarent qu'ils sont prêts à participation aux activités de l'école. En outre, alors que 7,90% des chefs de ménages déclarent qu'ils sont prêts de s'engager dans le contrôle de la présence régulière des enseignants, 5,00% disent qu'ils sont prêts pour la diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE. De même, 1,70% sont prêts à participer aux activités de l'école et de renforcer les relations parents-enseignants. Curieusement, 2,40% des chefs de ménages déclarent qu'ils sont prêts à s'engager les actions visant la dénonciation des enseignants indécents. Ceci implique que certains enseignants sont irréguliers ou commettent les actes qui ne sont pas conforme à la déontologie de l'enseignement.

III.5 Fourniture des services communaux

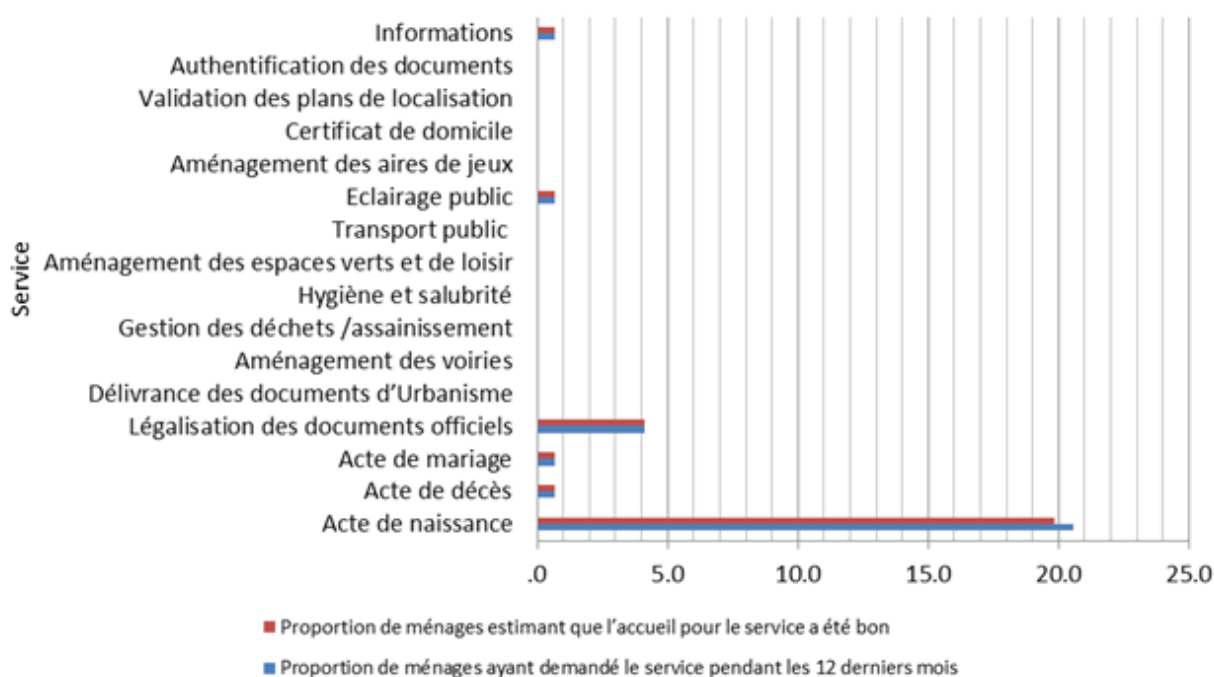
Selon la loi d'orientation de la décentralisation de 2004 définissant les compétences transférées aux CTDs par secteur d'activité, la Commune est perçue comme l'unité de développement local. Ainsi, la Commune a pour mission première de travailler pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces dernières se doivent d'être informés des services communaux de base, et d'en connaître leur importance afin de pouvoir les solliciter. Le graphique 3.7 et le Tableau 3.38 ci-après nous renseigne sur

la disponibilité et l'utilisation des services de l'institution communale à Nsem.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le graphique 3.7 met en évidence les principaux services de l'institution communale. On constate que, les seuls services sollicités de façon significative sont l'établissement d'actes de naissance et la légalisation des documents officiels. Pour le reste des services, moins de 5,00% des chefs de ménages ont sollicité ces services. Cela ne veut pas dire qu'ils n'en avaient pas besoin. Il apparaît que hormis l'établissement des actes de naissance qui est souvent effectuée dans des délais raisonnables, la plupart des autres services sont toujours en cours.

Graphique 0.7 : Demande de service et accueil à la commune



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Concernant l'établissement des actes de naissance, le taux de 20,5 enfants déclaré par 100 ménages par an dans la Commune de Nsem est largement au-dessus de la moyenne nationale de 35/1000 (Index Mundi, 2018)² habitants soit environ 4 naissances pour 100 habitants. Cela peut se justifier par le fait qu'il y a des reconstitutions, les déclarations hors délai en même

² Ces statistiques sont vérifiables sur le site de Index Mundi, https://www.indexmundi.com/fr/cameroun/population_profil.html

temps que les déclarations en cours.

Selon les informations du Tableau 3.38, la majorité des chefs de ménages déclarent qu'ils obtiennent leur acte de naissance en moins d'un mois. Malgré le fait que la plupart des chefs de ménages estiment que ce délai est relativement raisonnable, 30,00% de ces parentes (voir graphique 3.8 ci-dessous) estiment que ce délai est relativement long pour certaines parentes qui parfois rentrent accoucher au village. D'où la nécessité pour la Mairie de Nsem de collaborer davantage avec les OSC pour éduquer d'une part les populations sur l'importance de la déclaration des naissances et d'autre part les Officiers et Secrétaires des Centres d'Etat Civil Secondaires sur les conséquences néfastes de la production des actes de naissance sans souche. En plus, le Secrétaire Général doit contrôler le fonctionnement des Centres d'Etat Civil Secondaires pour s'assurer de la qualité des services rendus aux populations de leurs ressorts territoriaux, et surtout du dépôt des souches d'actes d'état civil établis à la Mairie et dans les délais prescrits par la loi.

En outre, les mariages et les décès sont déclarés dans très peu de ménages. L'ignorance de l'importance de ces documents par les populations de Nsem est un facteur d'insécurité social pour les membres des familles concernées et un frein pour leur épanouissement. En effet, c'est lorsqu'ils se retrouvent dans les Tribunaux suite aux multiples détournements des patrimoines familiaux qu'ils s'instruisent sur le sujet. Dès lors, il est souhaitable que la commune organise des ateliers visant à sensibiliser la population aux avantages inhérents à la déclaration des mariages et des décès.

Pour résumer, le niveau de demande des services à la Mairie de Nsem est faible. Soit les populations ne sont pas bien informées sur les services disponibles à la Mairie, soit leurs rapports avec les agents communaux sont plus conflictuels que conviviaux.

Tableau 0.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

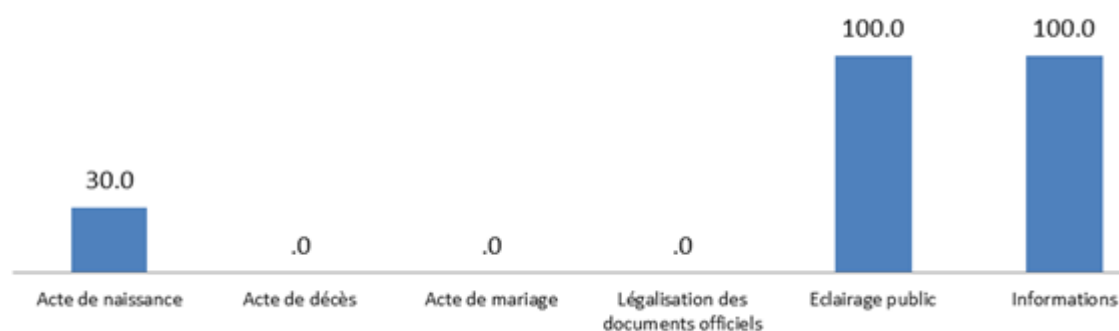
Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	50.0	3.3	3.3	3.3	26.7	10.0	3.3	100.0
	Acte de décès	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
	Acte de mariage	.0	.0	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0
	Légalisation des documents officiels	50.0	16.7	16.7	16.7	.0	.0	.0	100.0
	Eclairage public	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
	Informations	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
	Autres	50.0	.0	50.0	.0	.0	.0	.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Plusieurs contraintes peuvent entraîner des retards dans la réalisation des services communaux. Ces raisons peuvent être d'ordre naturel, technique ou humain notamment en ce qui concerne la disponibilité ou la nature corrompue des individus. Outre, certains chefs de ménages estiment que le temps mis pour obtenir un service auprès de la commune est long, comme l'indique le graphique 3.8 ci-après.

Graphique 0.8: Proportion des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.39 met en évidence les causes des lenteurs dans la fourniture des services communaux selon la perception des chefs de ménages. Si la majorité des chefs de ménage (44,40%) estime que les lenteurs sont largement dues à mauvaise organisation des services, l'incompétence du personnel et l'indisponibilité du personnel, notamment en ce qui concerne la délivrance des actes de naissance, d'autres accusent l'absence de matériel de travail dans le cadre d'éclairage public.

Tableau 0.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Cause du temps long ou très long pour rendre service					
	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
service Acte de naissance	11.1	.0	11.1	44.4	33.3	100.0
Eclairage public	.0	100.0	.0	.0	.0	100.0
Informations	.0	.0	.0	.0	100.0	100.0
Autres	.0	.0	.0	.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Outre les raisons évoquées dans le tableau 3.39 ci-dessus concernant les contraintes susceptibles de retarder la fourniture des services communaux, les chefs de ménage révèlent

qu'ils sont souvent tenus de donner des pourboires aux agents de la mairie pour l'obtention de certains services. Le tableau 3.40 montre que cette pratique est prédominante pour des services tels que la délivrance des actes de naissance et de décès, ainsi que la légalisation des documents officiels.

Tableau 0.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	
Acte de naissance	6.7
Acte de décès	.0
Acte de mariage	.0
Légalisation des documents officiels	33.3
Eclairage public	.0
Informations	.0
Autres	.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

L'article 13, alinéa 2, de la Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation stipule que tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander à consulter ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère réglementaire, suivant des modalités fixées par voies réglementaire. Néanmoins, il apparaît que les populations de la Commune de Nsem ne savent pas que tout frais à payer exigé par un agent communal doit être fixé par une délibération du Conseil Municipal à laquelle elles ont accès. Elles n'ont pas encore pris conscience du fait que les agents communaux sont à leur service, et que pour améliorer leur rendement, elles doivent collaborer avec eux et s'impliquer dans la mise en œuvre des activités initiées par la Commune et dont elles sont bénéficiaires. L'analyse du Tableau 3.41 ci-après permettra de savoir si les populations sont impliquées ou non dans la mise en œuvre des actions de l'institution communales à Nsem.

Tableau 0.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	.0	.0	.0	.0	.0
	Rurale	40.7	11.4	10.7	21.4	46.4
	Total	39.0	11.0	10.3	20.5	44.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

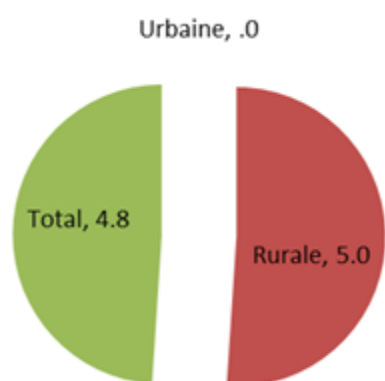
Nous observons du Tableau 3.41 que la plupart des chefs de ménage ne sont guère au courant des activités de la mairie. Par exemple, alors que 39,00% des chefs de ménages révèlent qu'ils ont des informations sur les actions de la commune pour l'année précédente, 44,50% affirment que leurs villages/quartiers sont impliqués par la commune dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. En outre, tandis que 20,50% des chefs de ménages déclarent que leurs villages/quartiers sont impliqués dans les actions de développement de la Commune, 10,30% ont reçu une communication sur les dépenses et les recettes de la commune. En réalité, ces informations sont disponibles; mais leur accessibilité est limitée du fait de la difficulté qu'ont les responsables communaux à gérer les conséquences de leur publication. Cette situation est encore pire dans le milieu rural, ce qui implique que la population est presque totalement ignorante du fonctionnement de la mairie.

III.5.4 Appréciation des services communaux

La participation à la mise en œuvre des actions initiées par la Commune demeure un devoir citoyen. Ainsi, l'article 13, alinéa 1 de la Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation stipule que toute personne physique ou morale peut formuler, à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions visant l'impulsion du développement de la collectivité territoriale concernée et/ou l'amélioration de son fonctionnement.

En somme, il est dans l'intérêt des populations et des élus locaux de collaborer franchement au sein de la Commune de Nsem afin que cette dernière soit émergente à l'horizon 2035. Etant donné que les ordres viennent de l'exécutif municipal, le maire doit se rendre perméable et écouter attentivement les raisons de la non-satisfaction de 4,80% des chefs de ménage de sa circonscription, comme l'indique le graphique 3.9 ci-dessous, même si ce taux de la non-satisfaction semble être non significatif.

Graphique 0.9: Proportion des ménages non satisfaits des services communaux



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le bon fonctionnement de la Mairie requiert les avis concertés de la population bénéficiaire de ses actions. Dans la commune de Nsem, le graphique 3.9 ci-dessus révèle que 95,20% des chefs de ménages sont satisfaits des actions/services de la Commune. Parmi les raisons évoquées par 4,80% d'insatisfaits figurent en premières lignes la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et l'absentéisme du personnel municipal, comme l'indique le Tableau 3.42 ci-après. D'autres raisons importantes de non-satisfaction sont, la non information des populations de la gestion communale ; la méconnaissance des actions menées par la commune ; la corruption, le mauvais accueil des populations de la part du personnel communal; ainsi que le manque de professionnalisme de la part du personnel communal.

Il convient de souligner que les chefs de ménages enquêtés ont exprimé leur niveau d'insatisfaction afin de permettre aux acteurs de l'institution communale d'améliorer leurs performances, ce qui conduira à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Tableau 0.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Service communal											
Strate de résidence	Rurale	57.1	42.9	14.3	14.3	14.3	14.3	28.6	.0	.0	42.9
	Total	57.1	42.9	14.3	14.3	14.3	14.3	28.6	.0	.0	42.9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Étant donné que la décentralisation exige la participation effective de la population locale à la vie communale, il est important de mettre en évidence les actions que la population pense pouvoir entreprendre afin d'améliorer la qualité des services rendus par l'institution communale.

Dans cette optique, le tableau 3.43 montre que 46,60% des chefs de ménage en moyenne sont prêts à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté. De même, alors que 43,20% révèlent leur volonté de mettre en œuvre des solutions endogènes, 30,80% se disent prêts à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. Outre ces actions qu'une majorité de chefs de ménage sont prêts à entreprendre, 24,00% des chefs de ménages enquêtés sont prêts d'adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires.

Ces révélations du Tableau 3.43 témoignent la volonté et le souhait des habitants de Nsem d'être davantage impliquées dans la prise des décisions et la communication sur les actions de la Commune. La connaissance de ces actions permettra aux autorités municipales de mieux orienter leurs décisions pour assurer la cohésion sociale et apaiser les tensions sociales dans la commune.

De ce fait, le Maire doit mettre un accent particulier sur la gouvernance communale qui nécessite le renforcement des capacités du personnel communal. D'ailleurs, le personnel communal devrait renforcer sa proximité avec les administrés, ainsi qu'assurer plus de transparence dans la gestion.

Tableau 0.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Service communal											
Strate de résidence	Urbaine	16.7	.0	.0	.0	.0	.0	.0	83.3	.0	.0
	Rurale	47.9	2.1	45.0	2.9	.0	.0	14.3	21.4	32.1	7.9
	Total	46.6	2.1	43.2	2.7	.0	.0	13.7	24.0	30.8	7.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Chapitre 4: PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE

Au cours de ces dernières années, la participation des citoyens à la planification communautaire, tant publique que privée, s'est rapidement développée au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée. Dans cette optique, la décentralisation et, surtout, les demandes d'engagement des citoyens, se sont ajoutées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet urbain.

Cette participation de la population à la fourniture des services publics permet à la fois de satisfaire son désir légitime de prendre part aux décisions qui affectent sa vie et son mode de vie, ainsi que de déterminer les besoins à satisfaire en priorité, de mobiliser les ressources disponibles et de distribuer les services ou produits susceptibles de satisfaire au mieux ces besoins.

De ce fait, l'objectif de ce chapitre est de développer un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Nsem dans le but de faciliter la mise en œuvre de solutions endogènes ainsi qu'une forte implication de la population au niveau local.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Dans cette section, il sera question de présenter la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il se compose de 06 membres. Parmi les critères de sélection qui ont conduit à leur choix, on peut citer :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif est chargé de :

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- ✓ Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...)
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Nonobstant, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

En vertu de son expertise, toute personne peut, sur décision du président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- ✓ Le président :
- ✓ Le rapporteur :
- ✓ Les membres :
 - ✚ 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - ✚ 02 représentants de la société civile au niveau communal ;
 - ✚ 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - ✚ 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - ✚ 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - ✚ 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - ✚ 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - ✚ 02 leaders religieux ;
 - ✚ 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Cette section présente le plan d'action qui guidera les autorités municipales dans l'amélioration des conditions de vie de la population de la municipalité de Nsem. Ce plan d'action présente les solutions envisagées pour résoudre les principaux problèmes soulevés par les chefs de ménages, issus des données de l'enquête ScoreCard. Par ailleurs, il identifie les responsables clés de la mise en œuvre des différentes actions et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Amélioration de la qualité et de la quantité des services d'eau potable	Augmenter les sources d'approvisionnement en eau potable	Exploitation et la mise à jour régulière de la base de données (PROADP) en vue d'identifier, gérer et réhabiliter les ouvrages hydrauliques	Maire / CCD	2022 à 2025		Nombre de points d'eau gérés, réhabilités	35	60	-Base de données PROADP -Rapport de mise à jour au SG	<i>Calculs</i>
		Mettre en place et actualiser un système opérationnel de maintenance (entretien et réhabilitation) des ouvrages hydrauliques au niveau de la commune	Commune (service Technique)	2022 à 2025		Un système de maintenance est mis en place bon état de fonctionnement	30	60	-Rapport communal d'évaluation du système de maintenance	<i>Calculs</i>
		Renforcement des capacités des COGES sur la gestion transparente, la maintenance des ouvrages, le suivi évaluation participatif, la prise en compte des aspects socio-environnementaux	Commune (service Technique)	2022 à 2024		-Nombre de modules dispensés -Nombre de COGES formés	20%	100%	Rapports de formation/ Rapport de réunion du COGES	<i>Nos prévisions</i>
		Réhabiliter les forages et d'autres points d'eau en panne	Commune (service Technique)	2022 à 2024		Nombre de points d'eau réhabilités	25%	75%	-PV de réception -Rapports d'activités de la Commune	<i>Nos prévisions</i>
		Renforcement des capacités des comités de suivi locaux	Commune (service	2022 à 2025		-Un module dispensé -Nombre de	20%	100%	Rapports de formation/ Rapport de réunion du COGES	<i>Nos prévisions</i>

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		/COGES sur les techniques de suivi de proximité des travaux de réalisation des ouvrages	Technique)			COGES formés				
	Assurer la protection de la population contre les maladies d'origine hydrique	Formation des populations sur les techniques simples de potabilisation des eaux	Commune (service Technique)	2022	à 2024	-Un module dispensé -Nombre de COGES formés	0	50%	Rapports de formation/ Rapport de réunion du COGES	<i>Nos prévisions</i>
	Développer et améliorer les stratégies de gestion et de pérennité de l'approvisionnement en eau potable.	Sensibilisation de la communauté sur l'importance de leurs contributions financières à la maintenance et l'entretien de l'ouvrage hydraulique et sur l'importance de la tenue d'une comptabilité transparente	Commune (Service Technique) COGES	2022	à 2025	Nombre de séances de sensibilisation	0	100%	Rapport séance de sensibilisation/Rapport SG COGES	<i>Nos prévisions</i>
		Formalisation de la mise en place du COGES et définir de manière consensuelle les statuts et règlements de fonctionnement qui permettront d'augmenter la confiance des populations et de pérenniser le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques	COGES	2022	à 2025	Pièces comptables gestion bien tenues	33	60	Rapport SG COGES	<i>Calculs</i>

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Suivi de la remise en service des points d'eau en panne	COGES	2022 à 2025		Points d'eau fonctionnels	32	60	Rapport SG COGES	<i>Calculs</i>
Santé										
Amélioration de l'accès des citoyens aux soins de santé de qualité	Renforcer les capacités (qualitativement et quantitativement) du plateau technique.	Recenser les formations qui nécessitent un équipement adéquat en médicaments	Maire, CCD, Chef de village, Chef de quartier	2022 à 2025		-PROADP -Liste de matériels et équipement des FS	0	50%	- PROADP - Rapport de mise à jour au SG	<i>Nos prévisions</i>
		Amélioration de l'approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments essentiels et génériques	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		Financement acquis	0	100%	- Rapport de maintenance	<i>Nos prévisions</i>
	<i>Accroître le nombre de personnes qualifiées</i>	Renforcer les capacités des COSA/COGE par rapport à leurs rôles de sensibilisation et de communication pour le changement des comportements, à la comptabilité simplifiée, au suivi-évaluation, à l'entretien des ouvrages, à la prise en compte des aspects socio-environnementaux.	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		PV formation	0	100%	Rapport SG	<i>Nos prévisions</i>

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		<i>Promouvoir et soutenir les enfants de la communauté dans leur formation dans les différents domaines de la santé afin de combler le manque de personnel.</i>	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		Jeunes formés et employés	0	50%	COSA/ commune / communauté	<i>Nos prévisions</i>
		<i>Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour le recrutement des jeunes diplômés (IDE, Aide-soignant) sans emploi et l'affectation du personnel supplémentaire.</i>	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		Personnel affecté	-	-	Rapport SG/ Communauté/COSA	-
	<i>Création de nouvelles formations sanitaires et sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques</i>	<i>plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la création de formations sanitaires supplémentaires en tenant compte de la politique sectorielle</i>	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		Participation de tous	0	25%	Rapport SG/COSA	<i>Nos prévisions</i>
		<i>Sensibilisation de la population sur la nécessité d'utiliser les formations sanitaires au lieu de se faire soigner par les colporteurs de médicaments</i>	Maire/Chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport sensibilisation	0	50%	Rapport SG COSA	<i>Nos prévisions</i>
Education										
<i>Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité</i>	<i>Développer les infrastructures scolaires</i>	<i>Inventorier les infrastructures existantes et faire l'état des besoins en termes de réalisation de nouvelles salles de classe, de réparation des</i>	Maire, CCD	2022 à 2025		<i>PROADP actualisé Répertoire des salles de classe et des rénovations</i>	21	26	PROADP Rapport de mise à jour au SG	<i>Calculs</i>

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		<i>salles de classe endommagées et de fourniture des équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires dans la Commune.</i>								
		Réparation des salles de classe endommagées	Maire, CCD, IAEB, Chefs d'établissement, APEE, Chef de villages/Chef de quartier	2022 à 2025		Liste des besoins avérés	25%	75%	Rapport SG, IAEB, DDESEC	<i>Nos prévisions</i>
	<i>Accroître le nombre de personnes qualifiées</i>	<i>Renforcement des capacités des APEE sur le plaidoyer pour la recherche de financements pour soutenir davantage de parents enseignants, ainsi que pour la bonne gouvernance dans la gestion transparente des fonds de l'APEE.</i>	Maire	2022 à 2025		Nombre des APEE formées	0	18	Rapport APEE, commune	<i>Calculs</i>
		<i>Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la formation, le recrutement et l'affectation du personnel qualifié supplémentaire.</i>	Maire	2022 à 2025		Nombre de plaidoyers rédigés et déposés	-	-	Rapport SG, IAEB Décharges	-
Fourniture des services communaux										

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
<i>Amélioration de la gouvernance municipale et assurance des fondements d'un développement local durable</i>	<i>Amélioration de la qualité des services municipaux et du degré de transparence de la gestion municipale</i>	<i>Elaborer une norme de qualité de service contextuelle adaptée à la commune (norme de service, environnement de travail, traitement et rémunération des agents communaux).</i>	Maire, SG	2022 à 2025		Norme de qualité de service en application	-	-	Rapport SG	-
		Mettre en place une boîte à suggestions au sein des services de la commune, dans les chefferies et aux points stratégiques des différents quartiers ou villages.	SG, CCC	2022 à 2025		Nombre de boîtes à suggestions disponible	0	23	Communauté	Calcul
		Organisation de présentations publiques des rapports d'activité (tous les six mois) par les conseillers municipaux dans les villages.	SG	2022 à 2025		Nombre de séances organisés	0	6	Rapport SG/PV de séance et fiches de présence	Calculs
	<i>Amélioration de l'implication/engagement de la population dans les actions/activités de la commune.</i>	<i>Intégrer et impliquer la population dans l'exécution du budget (suivi et évaluation des activités, ouvrages et services).</i>	Maire	2022 à 2025		Nombre de personnes impliquées	0	75%	Rapport SG	Nos prévisions
		<i>Promouvoir la participation des conseillers municipaux à la mise en œuvre des solutions endogènes proposées par les</i>	Maire	2022 à 2025		nombre de conseillers municipaux impliqués	0	75%	Rapports COGES, SG, Services techniques	Nos prévisions

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Pour veiller à la fourniture d'infrastructures et de services socio-économiques durables et de qualité, l'objectif de développement du PNDP dans sa troisième phase s'est axé sur le renforcement de la gestion des finances publiques locales et des processus de développement participatif au sein des Communes. Cependant, les approches de développement participatif nécessitent l'implication des populations de base.

La mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique sur les territoires communaux nécessite la conduite d'une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de services publics de base et sur les services communaux.

Dans cette perspective, l'enquête engagée par le PNDP en partenariat avec l'OSC CSW dans la Commune de Nsem avait pour objectif de capter, à partir d'un échantillon de 171 ménages, la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. En effet, les enquêtes menées ont permis d'élaborer un outil de gouvernance locale à travers lequel des changements considérables pourront être capitalisés pour améliorer les conditions de vie des populations dans la Commune de Nsem.

L'analyse des résultats de l'enquête Scorecard révèle que 38,60% des populations de la Commune de Nsem ont besoin de l'amélioration de l'offre en eau potable, plus spécifiquement en ce qui concerne la qualité et la gestion de points d'eau. En ce qui concerne les services de santé, 7,90% des chefs de ménage révèlent qu'ils sont insatisfaits et désirent une amélioration de la gouvernance sanitaire. En matière de l'éducation l'amélioration des conditions d'enseignement en termes d'infrastructures de qualité et la réduction du coût de la scolarité représentent les principales attentes. En matière de la gouvernance communale, 4,80% des chefs de ménage enquêtés ont exprimé leur insatisfaction pour diverses raisons.

Toutefois, les solutions envisagées par secteur pour améliorer les conditions de vie des populations dans la commune de Nsem sont les suivantes :

i- Secteur hydraulique

Concernant l'offre en eau potable, les principaux axes d'amélioration sont l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, ainsi que la remise en service des points d'eau endommagés.

ii- Secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, il sera question de construire les centres de santé supplémentaires, d'améliorer la

gouvernance sanitaire et l'approvisionnement en médicaments.

iii- Secteur de l'éducation

En matière de l'éducation, les principaux axes d'amélioration sont la mise en place d'infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation, l'amélioration des conditions d'enseignement et la bonne gestion des frais de l'APEE par le bureau exécutif de l'APEE et l'administration scolaire.

iv- Les services communaux

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance communale, il sera question de renforcer la communication sur les actions de la Commune, renforcer l'implication des populations dans la prise de décision, renforcer les capacités du personnel communal, assurer la proximité du personnel communal avec les administrés, ainsi qu'assurer plus de transparence dans la gestion des affaires communales.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 6 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements